

Actes des Congrégations romaines

— o —

SACRÉE CONGRÉGATION DU CONCILE

*Les enfants et la communion fréquente.
Les malades et le jeûne eucharistique.*

Ces deux questions importantes viennent d'être soulevées dans une réunion de la Sacrée Congrégation du Concile dont la *Revue ecclésiastique de Metz* (octobre 1906) rend compte en ces termes :

ROMANA

*Die 15 septembris 1906.**Per Summaria precum.*

Dans le décret du 20 décembre 1905 *De quotidiana SS. Eucharistia sumptione*, le Souverain Pontife Pie X recommande « à tous les chrétiens de tout rang et de toute condition la communion fréquente et quotidienne, comme répondant aux vœux du Christ et de l'Eglise catholique, de telle sorte que personne ne saurait en être écarté, à la seule condition d'être en état de grâce et de s'approcher de la sainte table avec une intention droite et pieuse. »

Le même décret dit à l'article 7 : « La communion fréquente et quotidienne devra être favorisée surtout dans les Instituts religieux de tout genre... ; on doit la promouvoir particulièrement dans les séminaires des clercs, dont les élèves se destinent au service de l'autel, de même dans les autres maisons d'éducation chrétienne de tout genre, *item in aliis christianis omne genus ephelis.* »

Pour propager de plus en plus une pratique si louable et si agréable à Dieu, Sa Sainteté a accordé, le 30 mai 1905, des indulgences à tous les fidèles qui réciteront une prière pour la diffusion du pieux usage de la communion quotidienne ; de plus, par décret du 14 février 1906, Pie X a déclaré que par la communion quotidienne on peut gagner toutes les indulgences plénières, sans être astreint à la condition de la confession de tous les (huit ou quinze) jours.

Ce décret a été reçu par tous avec respect, par un grand nombre avec grande joie, comme le prouvent les lettres nombreuses reçues à ce sujet par la S. C. du Concile. Parmi ces